

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

09 heures 40

01)	DOSSIER N° 2303789	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 16 juin 2023 du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	
Demandeur	Nom des parties Monsieur	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	
02)	DOSSIER N° 2203019	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 27 avril 2022 de non-admission en filière médecine ainsi que la délibération du jury LAS 2 médecine se prononçant sur l'admission des candidats et leur classement, et les décisions d'admission en deuxième année de médecine des étudiants prises en application de cette délibération	
Demandeur	Nom des parties Monsieur	Représentants des parties SOCIETE D' AVOCATS HMS (Cour)
Défendeur	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

09 heures 40

03)

DOSSIER N° 2200749

RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin

Titre de l'affaire demande à être indemnisée des préjudices subis consécutivement aux travaux de remise en état de la crèche interentreprises, la cabane aux Bruyères, sur le territoire de Plouedern

Nom des parties

Demandeur COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
LANDERNEAU-DAOULAS

Défendeur SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SMABTP)
SELARL ARCHITECTE DLPG
SOCIETE MISSENARD-QUINT B
SOCIETE ATEC INGENIERIE

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

SOCIETE D'AVOCATS CHEVALLIER

SOCIETE D'AVOCATS JUSTICIAVOCATS

Arrêté le 08/11/2024

Le président du tribunal

10 heures 05

03)

DOSSIER N° 2105150

RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault

Titre de l'affaire demandent d'annuler la décision implicite de rejet du 11 octobre 2020 de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc agglomération de son recours gracieux sollicitant la modification de l'implantation du raccordement au réseau d'eau potable de leur propriété de sorte que le raccordement au réseau d'eau potable soit à nouveau assuré par l'intermédiaire de la parcelle cadastrée ZC n°52 correspondant au droit de passage dont ils sont bénéficiaires

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte

Madame
Madame

Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte

Monsieur

Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte

Madame

Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte

Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte

Défendeur

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-BRIEUC ARMOR
AGGLOMERATION

SELARL ARES (Cour)

Arrêté le 08/11/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

10 heures 40

01)	DOSSIER N° 2302301	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demandent la condamnation de l'Etat à leur rembourser diverses sommes qu'elles ont versées à leurs assurés en réparation du préjudice qui leur a été causé par des manifestations de "Gilets jaunes"	
Demandeur	Nom des parties SOCIETE MMA IARD SOCIETE VANNES-DISTRIBUTION	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
02)	DOSSIER N° 2302302	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demandent la condamnation de l'Etat à leur rembourser diverses sommes qu'elles ont versées à leurs assurés en réparation du préjudice qui leur a été causé par des manifestations de "Gilets jaunes"	
Demandeur	Nom des parties SOCIETE MMA IARD SOCIETE DINAN DISTRIBUTION	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

10 heures 40

03)	DOSSIER N° 2205037	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 13 juillet 2022 par laquelle le président de l'université de Rennes 1 a ajourné son admission en 4ème année d'odontologie et le rejet du 7 août 2022 de sa demande de révision de la décision de redoublement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître DOUARD Florian (Cour)
Défendeur	UNIVERSITE DE RENNES	SELARL ARES (Cour)
04)	DOSSIER N° 2201236	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté du 17 janvier 2022 du préfet des Côtes-d'Armor portant refus d'exploitation d'un élevage de cervidés destiné à des fins de repeuplement ou de loisirs (catégorie A et/ou B) à Corseul	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
05)	DOSSIER N° 2205452	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 1er juillet 2022 de la directrice de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne par laquelle le jury ne lui a pas délivrer le titre professionnel de Vendeur conseil en magasin, confirmée par décision du 27 septembre 2022 du préfet de la région Bretagne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE	

Arrêté le 08/11/2024
Le président du tribunal